

JOAN MACALPINE-STILES ASSIGNÉE AU POSTE DE MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION DE LA FEMME



Le 14 février 2006, Mme MacAlpines-Stiles a été assignée au poste de ministre responsable de la Condition de la femme. Elle a également été renommée à son poste de ministre du Tourisme et des Parcs.

Le 16 mars 2006, sept membres de la Coalition pour l'équité salariale, accompagnées de la coordonnatrice, Johanne Perron, ont tenu une première réunion avec Mme MacAlpine-Stiles afin de discuter de leur vision respective de la façon de faire progresser l'équité salariale et du Plan d'action sur l'écart salarial. Norma Dubé, sous-ministre adjointe de la Direction des questions féminines, a donné un compte-rendu de l'évolution du plan d'action.

Notons que Mme MacAlpine-Stiles a fait son entrée en politique en 1992, lorsqu'elle a été élue au conseil municipal de Moncton, et elle a été réélue en 1995 et en 1998. Elle a été élue pour la première fois à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le 7 juin 1999, à titre de députée de la circonscription de Moncton-Sud, et a été assermentée ministre des Municipalités le 21 juin 1999. Le 23 mars 2000, elle a été nommée ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick et elle a ensuite été nommée ministre des Services familiaux et communautaires.

LA COALITION POUR L'ÉQUITÉ SALARIALE RENCONTRE LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL

Le 21 mars, la présidente, la coordonnatrice et six membres de la Coalition pour l'équité salariale ont rencontré Shawn Graham, chef du Parti Libéral, afin d'avoir l'heure juste quant à l'engagement de son parti face à une loi sur l'équité salariale.



La réunion a permis un bon dialogue. La Coalition a insisté sur la nécessité de légiférer dans les secteurs public et privé. Elle a exhorté le chef du Parti libéral à mettre une loi sur l'équité salariale sur sa prochaine plate-forme électorale.

Rappelons que lors des dernières élections, le Parti libéral s'était engagé à adopter une loi sur l'équité salariale pour l'ensemble de la fonction publique et qu'il regrouperait tous les intervenants afin d'étendre l'équité salariale par législation au secteur privé. Toutefois, le 23 décembre 2005, les membres libéraux du Comité de modification des lois ont fait volte-face et voté en faveur du rapport qui recommandait des mesures volontaires pour une période de 5 ans.

De gauche à droite, on voit Marilyn MacCormack, Joan Kingston (analyste politique libérale), Shawn Graham et Marylea MacDonald. Étaient aussi présentes: Anne-Marie Gammon, Elizabeth Coburn, Christine Chamberlain et Johanne Perron.

ÉQUITÉ SALARIALE : 10 MESURES VOLONTAIRES POUR LES EMPLOYÉES !

Cette année, c'est sous le signe de l'humour que la Coalition pour l'équité salariale a souligné la Journée internationale de la femme. Elle a répondu au Plan d'action sur l'écart salarial avec une pointe d'humour, en proposant des " mesures volontaires pour les employées " (voir l'encadré).

« La Journée internationale de la femme est une occasion de s'amuser et de célébrer, tout en faisant le point sur les accomplissements des femmes et sur le chemin qu'il leur reste à parcourir pour obtenir l'égalité », a expliqué Anne-Marie Gammon, présidente de la Coalition pour l'équité salariale.

« Après ce temps de célébration et de réflexion, nous allons reprendre les rênes ! Nous voulons nous assurer que l'équité salariale soit à l'avant-scène des prochaines élections provinciales », affirme Anne-Marie Gammon. « Pour nous, la prochaine campagne électorale sera l'occasion d'obtenir un engagement ferme des partis politiques. »

10 MESURES VOLONTAIRES POUR OBTENIR L'ÉQUITÉ SALARIALE * À l'intention des employées *

En 2005, les femmes au Nouveau-Brunswick gagnaient en moyenne 14,43 \$ l'heure et les hommes, 16,84 \$, un écart de 14,3 %. Les recherches indiquent que 80 % de l'écart du N.-B. est dû à la discrimination. Donc, à cause de la discrimination, les femmes ne gagnent que 88,6 % de ce que gagnent les hommes.

Devant la lenteur du gouvernement, il semble que les femmes devront prendre les choses en main. Voici des « mesures volontaires » à l'intention des employées...

1. Passez un message à votre employeur à Noël : offrez-lui un bon roman... mais après avoir arraché toutes les pages du dernier chapitre.
2. Épargnez 12 % des frais de garde : amenez vos enfants à votre employeur les vendredis après-midi et revenez les chercher à la fin de la journée. Imaginez si toutes vos collègues en font autant !
3. Envoyez une carte postale à votre employeur le 18 novembre pour lui annoncer que vous ne travaillerez pas jusqu'au 31 décembre. Ou prenez tous vos vendredis après-midi de congé.
4. Faites seulement 88 % de votre travail. Par exemple, " oubliez " 88 % de l'information que vous recevez : " Oh! Quelqu'un voulait absolument vous parler avant 14h pour placer une commande de 10 000 \$ mais j'oublie son nom... " Si vous écrivez un texte, écrivez-en seulement 88 % et dites à votre employeur d'écrire le restant. Si vous faites un lit, ne placez pas les oreillers ! Si vous faites une soupe, mettez les légumes entiers !
5. Portez une moustache au travail - on ne sait jamais !
6. Placez une affiche sur le parterre de la compagnie où vous travaillez avec l'inscription : " Cette compagnie pratique l'esclavage féminin du 18 novembre au 31 décembre, chaque année ".
7. Placez une annonce dans le journal pour dire que la compagnie où vous travaillez est en vente à 88 % de sa valeur.
8. Ne payez que 88 % de vos impôts - si c'est OK que les employeurs paient les femmes à 88 % de la valeur de leur travail, ça devrait l'être pour les femmes face au gouvernement !
9. Vous étudiez dans un domaine traditionnellement féminin ? Ne payez que 88 % de vos frais de scolarité !
10. Faites une conférence de presse et annoncez que le Premier ministre remettra personnellement 80 000 \$ à toutes les femmes pour compenser pour la perte de revenu tout au long de leur carrière et au moment de leur retraite, dû à la discrimination... et à l'inaction du gouvernement. Puis allez rejoindre la file d'attente devant sa résidence.

Si rien de tout cela ne fonctionne... comme des élections s'annoncent peut-être, pourquoi ne pas voter pour un parti qui s'engage à adopter une loi sur l'équité salariale pour les secteurs public et privé ?



Élections provinciales

La Coalition pour l'équité salariale se prépare dans l'éventualité où il y aurait des élections provinciales dès ce printemps. Elle identifie des personnes prêtes à rencontrer les candidats et candidates de chacun des partis dans leur circonscription. Afin d'appuyer ces personnes, elle prépare présentement un guide de lobbying et offrira bientôt des formations à travers la province aux personnes intéressées. Si vous désirez participer à cet effort de lobbying, veuillez communiquer avec la coordonnatrice de la Coalition, Johanne Perron, au 855-0002 ou, par courriel, à coalitio@nb.sympatico.ca.

L'équité salariale aux consultations pré-budgétaires

Des membres de la Coalition ont parlé de l'équité salariale dans six consultations pré-budgétaires en région, en mettant l'accent sur l'iniquité salariale comme facteur de pauvreté et sur les avantages de l'équité salariale pour les coffres de la province. Reste à voir si leur intervention a trouvé une oreille attentive lors de la présentation du budget le 28 mars!

5 en 5

Le premier ministre Lord a présenté cinq objectifs à atteindre en cinq ans, notamment la réduction de la pauvreté. Il a annoncé qu'il organisera des consultations régionales et un forum provincial à ce sujet. Voilà une excellente occasion de parler d'équité salariale ! À suivre...

Nouveau membre à la Coalition !

Un nouveau membre organisationnel vient de se joindre à nous. Il s'agit du Cercle des femmes acadiennes et francophones de Cocagne, qui regroupe 30 femmes. Bienvenue !

Cela porte le nombre de membres organisationnels de la Coalition pour l'équité salariale à 56.



Qu'est-ce qu'elles ont dit ?

« Puisque le N.-B. se vante d'avoir l'impôt sur le revenu des sociétés le plus bas du Canada, les entreprises sont sûrement en mesure de donner un salaire décent et équitable à leurs employées. » Intervention de Jackie Matthews, coordonnatrice de la Coalition des maisons de transition et membre du conseil d'administration de la Coalition, lors de la consultation pré-budgétaire à Saint Jean.

Les mythes et les réalités de l'équité salariale

Votre Bulletin de la Coalition vous présentera, dans ses prochaines parutions, l'ensemble des mythes et des réalités qui circulent autour de l'équité salariale. En effet, un mythe sera dénoué à chaque nouvelle édition du Bulletin.

Mythe : Le gouvernement ne doit pas intervenir dans l'économie. C'est la loi de l'offre et de la demande qui doit décider des salaires.

Réalité : En réalité, le gouvernement a le devoir d'intervenir. Il intervient déjà dans l'économie. Ainsi, dans son rôle de protecteur du citoyen, il y a déjà légiféré dans le domaine des normes d'emploi, de la santé et de la sécurité au travail.

Il intervient aussi en accordant des subventions aux industries. Pourquoi faudrait-il laisser faire les lois du marché quand celles-ci violent les droits de la moitié du monde qui travaille ? En n'intervenant pas, le gouvernement sanctionne l'exploitation du travail des femmes et donc, la discrimination en vertu du sexe.

CALENDRIER

1 et 2 mai 2006

Québec

Conférence sur la discrimination en emploi : quels moyens faut-il prendre ?

Pour en savoir plus, consultez le site suivant : www.rlt.ulaval.ca/congres.

25 mai 2006, midi

Fredericton

Rallye pour l'équité salariale de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Nouveau-Brunswick.

CHANGEMENT IMPORTANT !

27 mai 2006

Bathurst (lieu à confirmer)

Assemblée générale annuelle de la Coalition pour l'équité salariale

Noter que la Coalition a devancé la tenue de son AGA. Initialement, elle devait se tenir le 3 juin 2006.

22 au 24 septembre 2006

Bathurst

États généraux des femmes en Acadie du N.-B., sous le thème « *Oser voir l'avenir différemment* »

Notons que les États généraux sont organisés par la Fédération des femmes acadiennes et francophones du N.-B. avec l'appui d'un comité d'organisation représentant divers groupes féminins dont la Coalition pour l'équité salariale

RECEVEZ LA VISITE DE LA COALITION DANS VOTRE ORGANISME

La Coalition pour l'équité salariale vous offre l'opportunité d'accueillir une conférencière engagée pour donner un exposé sur l'état d'avancement de l'équité salariale au Nouveau-Brunswick dans votre organisme, collège communautaire ou université. D'autant plus que ces exposés vous donneront les arguments nécessaires pour mieux soutenir l'équité salariale. Il suffit de contacter la coordonnatrice de la Coalition pour l'équité salariale, Johanne Perron, au 855-0002 ou par courriel, à coalitio@nb.sympatico.ca

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier nos bénévoles : Catherine Boucher (rédaction et mise en page), Thérèse Gautreau, Irene Khor et Caroline Duclos (envoi postal).

Distribuez notre bulletin à vos ami.e.s et invitez-les à mettre leur nom sur notre liste envoi du Bulletin en envoyant un courriel à coalitio@nb.sympatico.ca.

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET : WWW.EQUITE-EQUITY.COM

SITE INTERESSANT A VISITER : WWW.WAGEPROJECT.ORG